

Quand mes droits sont en jeu

JE VAIS À THEMIS



THEMIS
Accès au droit pour
les enfants et les jeunes

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Rapport moral

Themis en chiffres

I. Le Fonctionnement de l'association

- a. Les instances dirigeantes
- b. L'équipe de Themis
- c. La vie associative
- d. Les actions de Themis sur le plan local et national

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

- a. Le service d'accès au droit
- b. Le mandat d'administrateur ad hoc

III. Les actions collectives

- a. Le Mois de l'Autre
- b. L'odyssée Citoyenne
- c. L'Aventure Citoyenne
- d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne
- e. #CollègeCitoyen
- f. Le Conseil d'enfants de la Meinau
- g. Le conseil municipal des enfants d'Illkirch-Graffenstaden

Rapport moral de notre présidente **Josiane Bigot**

2019 est avant tout l'année du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits des enfants.

Pour ceux qui comme moi ont assisté avec enthousiasme aux prémices de ce texte, bien entendu tous les fondateurs de Themis en particulier, et qui ont dû faire face à ses détracteurs, au mieux aux sceptiques, nous ne pouvons que nous réjouir du chemin parcouru et des progrès accomplis.

Aujourd'hui, notre société assure de principe le respect de l'enfant à tous les âges, dans toutes les situations. Mais nous ne pouvons déplorer que trop d'exceptions :

* la pauvreté des enfants, avec 3 millions vivant sous le seuil de pauvreté, et toutes ses conséquences sur leur développement

*leur déscolarisation trop importante, représentant 100 000 enfants

* les violences dont ils sont victimes que ce soit dans le cadre familial, ou institutionnel, sans omettre que ces

actes sont souvent commis par d'autres mineurs.

Notre association est bien évidemment au cœur de cette dernière problématique, puisque en exerçant la mission d'administrateur ad hoc, nous représentons les intérêts d'enfants victimes des agissements des adultes, ou de mineurs. Cette année encore les désignations ont augmenté, presque doublé (437 nouvelles désignations sur l'année 2019 contre 235 en 2018), ce qui nous a amené à suivre 921 enfants sur l'année.

Et nous continuons à faire les mêmes constats quant à l'accueil donné à la parole de l'enfant qui vient révéler qu'il est victime :

- la bienveillance n'est pas toujours la règle
- le droit de l'enfant à être accompagné, représenté dans le cadre des procédures, informé dans un langage adapté à son âge est loin d'être effectif
- les investigations ne sont pas toujours menées de manière respectueuse de la personne de l'enfant, en équipe pluridisciplinaire médico judiciaire
- la protection nécessaire après révélation, le cas échéant dans un lieu sécurisé n'est pas mise en œuvre assez rapidement ni les soins post-traumatiques

Accueillir la parole de l'enfant avec plus de crédit ne signifie pas pour autant la sacraliser

2019 a vu l'adoption de la loi sur l'éducation violente le 10 juillet , mais pourquoi l'avoir limitée à l'exercice de l'autorité parentale sans l'inscrire dans toute relation éducative , qu'elle concerne l'enseignement, les activités sportives ou culturelles, et dans tout lieu accueillant des enfants ?

Themis a participé à l'élaboration du schéma interdépartemental de l'aide aux victimes initié par la cour d'appel et nous constatons avec beaucoup de satisfaction l'augmentation des désignations par les parquets dans le cadre des enquêtes préliminaires permettant d'assurer un accompagnement des mineurs victimes dès le début de la procédure.

Il me faut rappeler que le nombre des désignations en tant qu'administrateur ad hoc comprend également celles faites par les juges aux affaires familiales.

Et je saisis cette occasion de citer les articles 8,9 et 18 de la convention internationale des droits des enfants qui garantissent le droit au respect des relations familiales : préservation des relations sans ingérence illégale (article 8), pas de séparation parentale sauf nécessité par l'intérêt supérieur de l'enfant, avec maintien des relations (article 9), responsabilité commune des

parents d'élever l'enfant et de l'État à leur accorder l'aide appropriée (article 18)

C'est bien dans l'esprit du respect de ces textes que les juges aux affaires familiales nous désignent, afin d'apporter notre concours par notre approche pluridisciplinaire de la notion d'intérêt de l'enfant.

Enfin, Themis s'emploie à faire vivre le droit à la participation des enfants à la vie sociale, par les parcours d'apprentissage de la citoyenneté telle que l'Aventure citoyenne et l'Odyssée citoyenne , à Mulhouse, Colmar et l'accompagnement du conseil municipal des enfants à Illkirch, et des conseils de quartier enfants à Strasbourg (Meinau et Koenigshoffen) . L'investissement des enfants dans les projets soutenus par eux, leur créativité et leur volonté de s'inscrire dans la collectivité forcent régulièrement l'admiration des adultes.

La crise sanitaire a repoussé notre assemblée générale statutaire de 2019 et je m'autorise à évoquer la réalisation du projet mené en 2019 autour du jeu de loi grâce au soutien d'Edifipierre et évidemment de l'investissement fort de l'équipe de Themis . Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés .

Il nous reste à concrétiser notre 2^e projet collectif que représente notre livre sur l'exercice de la mission d'administrateur ad hoc, à l'occasion des 30 ans de notre association

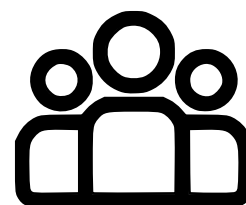
Themis en chiffres

Une équipe pluridisciplinaire au service des droits de l'enfant



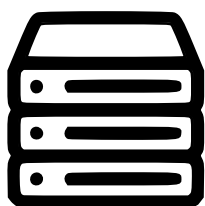
3

Lieux d'accueil : Strasbourg,
Colmar et Mulhouse



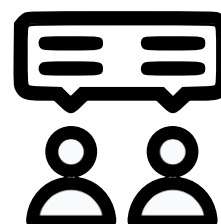
19

Salariés



973

Dossiers ouverts dans le
cadre de l'accès au droit



1555

Jeunes accompagnés dans
le cadre de l'accès au droit



437

Désignations en qualité
d'administrateur ad hoc



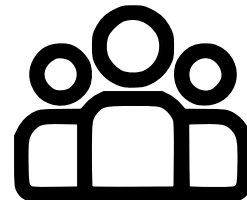
921

Dossiers suivis en qualité
d'administrateur ad hoc



746

Interventions sur l'ensemble de l'Alsace



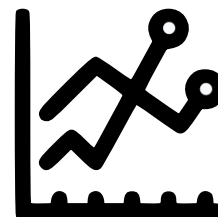
4828

Enfants et jeunes rencontrés



121

Etablissements concernés



+25%

D'interventions par rapport à 2018



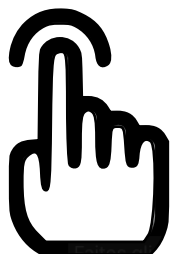
8

Formations



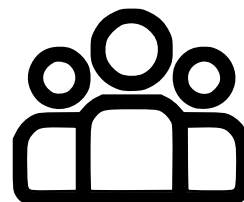
6

Conférences



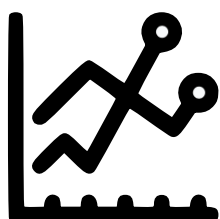
67 069

Visites sur notre site internet



21 109

Visiteurs uniques sur
notre site internet



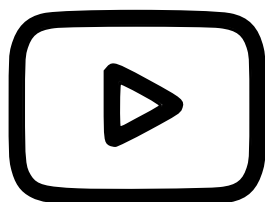
+ 37 %

De visites par rapport à 2018



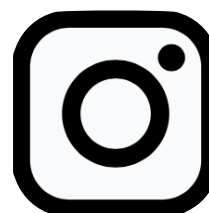
934

Abonnés sur notre page
Facebook



2,3 k

Nombre de vues sur l'ensemble
de nos vidéos sur notre page
Facebook en 2019



263

Followers sur Instagram

I. Fonctionnement de l'association

a. Les instances dirigeantes

Le bureau

Josiane Bigot
Présidente

Magali Spaety
Vice-présidente

Grégory Fenus
Trésorier

Stéphane Medy
Secrétaire

Didier Botteaux
Trésorier adjoint

Fabienne Hagemann
Assesseur

Marie Elgard
Assesseur

Evelyne Fritsch
Secrétaire adjointe

Le conseil d'administration

Jean-Luc Clavelin

Christiane Bibert

Frédérique Dewulf

François Giordani

Claudine Brignon

François Wendling

Florence Gletty

Claude Schauder

**Olivia Trambly De
Laissardière**

Philippe Schneider

Sylvie Colle-Roth

Sarah Weinryb

b. L'équipe de Themis : organigramme au 31 decembre 2019

Alsace

Monia Scattareggia
Directrice

Eve Bechmann
Gestionnaire
administrative

Thomas Kaybaki
Coordinateur
pédagogique

Haut-Rhin

Caroline Caron
Assistante administrative

Fanny Jaegert
Juriste

Bénédicte Kerebel
Juriste

Ines Wagner
Educatrice à la citoyenneté

Timothée Gourlin
Educateur spécialisé

Christine Kohler
Educatrice à la citoyenneté

François Schmoll
Psychologue

Bas-Rhin

Camille Schmidt
Assistante administrative

Margaux Wioland
Juriste

Céline Bur
Juriste

Kerrys Barker
Chargée de mission en
droit des étrangers

Julia Couralet
Psychologue

Marie Pincemaille
Educatrice spécialisée

Eliane Meyer
Educatrice à la citoyenneté

Valentin Glavasevic
Educateur à la citoyenneté

Matthieu Bolduc
Apprenti éducateur
spécialisé

c. La vie associative

Le conseil d'administration et le bureau

Le bureau de l'association s'est réuni **8** fois en 2019. Les travaux du bureau sont surtout centrés sur l'organisation, la mise en œuvre et l'évolution des emplois dans l'association, en assurant l'équilibre financier de l'association.

Le conseil d'administration de l'association s'est réuni **5** fois en 2019

Les réunions « Administrateur Ad hoc »

Les réunions sur les dossiers gérés par l'association en qualité d'administrateur ad hoc ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de réunir les professionnels de Strasbourg et Mulhouse traitant des dossiers ad hoc, ainsi que Claude Schauder et Josiane Bigot. Il s'agit d'offrir un temps d'analyse et d'étude des dossiers qui peuvent présenter des difficultés.

Les dossiers Bas-rhinois et Haut-rhinois sont ainsi supervisés et discutés en équipe. **9** réunions ont eu lieu au courant de l'année 2019

Le partenariat avec les avocats de la jeunesse

Depuis la création de Themis, les avocats ont une place essentielle et travaillent en relation étroite et quotidienne avec nos

équipes. Cette organisation reste singulière en France. Ce travail partenarial est à promouvoir. L'intervention des avocats au sein de l'association est une des garanties de la prise en compte effective des droits des enfants. Les avocats interviennent également sur mandat lorsque Themis est désignée en qualité d'administrateur ad hoc.

En 2019, Themis a ainsi travaillé avec une soixantaine d'avocats des Barreaux de Saverne, Strasbourg, Colmar et Mulhouse et nous les en remercions.

Les adhérents

En 2019, l'association compte 76 adhérents. Ce réseau est extrêmement précieux pour soutenir l'association et est aussi à l'initiative de manifestation de soutien. 30% de nos adhérents sont des personnes morales : l'ERAGE, l'ARSEA, Les associations des avocats de la jeunesse, le planning familial 67, l'Armée du Salut, l'Ordre des avocats de Strasbourg, La FDMJC du bas-rhin, Ithaque, fondation du diaconat, fondation Vincent de Paul, le Foyer de Jeune Homme, Foyer le Relais, Sémaphore...

d. Les actions de Themis sur le plan local et national

La Fédération Nationale des Administrateurs Ad hoc

L'association présidait cette fédération, qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc qui exercent la mission en qualité de personne physique

ou de personne morale, jusqu'en juin 2018.

Nous continuons aujourd'hui à nous y investir et en avons la vice-présidence.

Nous avons dans ce cadre investi un groupe de travail regroupant certains adhérents et dont l'objectif est de présenter un rapport circonstancié sur les statuts et les missions de l'administrateur ad hoc à la Chancellerie.

La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

L'association adhère à la CNAPE et à ce titre, est présente dans les différentes commissions de travail.

Josiane Bigot en assure la présidence.

Nous participions en 2019 à la Commission Protection de l'Enfance, à la Commission Délinquance Juvénile et au groupe de travail sur les mineurs non accompagnés.

Ces commissions permettent une réflexion commune, un apport de nos constats de terrain permettant de nourrir les contributions de la CNAPE.

Le comité de suivi du Défenseur des Droits

Sollicités par le Défenseur des Droits, nous avons en 2017 contribué à la rédaction d'outils pédagogiques mis en ligne permettant l'éducation des enfants et des jeunes à leurs droits. Cette plateforme d'outils, appelée Educadroit, à été lancée en 2017 et nous faisons partie de son comité de suivi (promotion, utilisation, évaluation des outils).

En 2019 nous avons contribué à la création du 11ème thème sur le harcèlement en partenariat avec la CNIL.

La Maison des Adolescents

Nous sommes membres du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents et assurons une permanence juridique hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous avons assuré **48** permanences en 2019.

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association. Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de permanences d'accès au droit au sein de nos 3 établissements (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Stage Horizon » et l'exercice par l'association du mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar.

a. Le service d'accès au droit

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits (au sens large du terme) de solliciter l'écoute, les informations, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

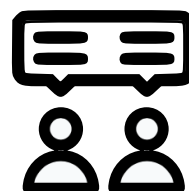
Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant et/ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire. Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute (juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue) que nous proposons nous paraît essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune. Nous pouvons regrouper nos accompagnements individuels en 5 domaines d'activités :



973

Dossiers ouverts dans le cadre de l'accès au droit



1555

Jeunes accompagnés dans le cadre de l'accès au droit

1. L'accompagnement des enfants et jeunes pris dans les conflits en matière de droit de la famille

Il s'agit d'enfants et jeunes qui se trouvent en difficultés face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour avoir un lieu d'écoute qui entend leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable. Nous avons par exemple été amenés à transmettre des informations préoccupantes pour certains jeunes suivis lorsque nous étions inquiets des conséquences liées au mal-être dans lequel ces jeunes se trouvaient (fugues, mises en danger...)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la

parentalité, en tentant de faire prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.

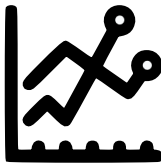
LES CHIFFRES 2019 SUR LE DROIT DE LA FAMILLE



137
Enfants accompagnés



205
Actes réalisés



+63%
d'enfants accompagnés par rapport à 2018



58%
Des situations reçues dans le Bas-Rhin

2. Les enfants en difficultés

Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficultés par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque.

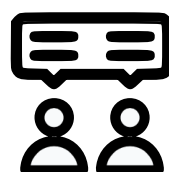
Les conduites à risque s'entendent comme des comportements mettant les jeunes en risque de danger (addictions, fugues...)

Les jeunes en difficultés par rapport au système scolaire nous sont orientés principalement par les personnels pédagogiques des établissements lorsqu'ils sont passibles d'une sanction disciplinaire, ou convoqués devant un conseil de discipline.

Notre rôle d'accompagnement consiste ici à prendre avec le jeune la mesure des motifs de la sanction, de consulter le dossier, de réfléchir avec le jeune aux conséquences des actes posés et, lorsque nous l'estimons opportun, d'accompagner les jeunes convoqués en conseil de discipline.

Nous faisons également le lien avec l'Education Nationale, afin de retrouver un établissement pour un jeune exclu.

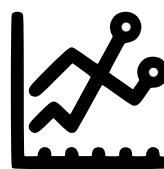
LES CHIFFRES 2019 SUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉS

**300**

Enfants
accompagnés

**488**

Actes réalisés

**-4%**

d'enfants
accompagnés par
rapport à 2018

**92%**

Des situations
reçues dans le
Bas-Rhin

3. Les mineurs en conflit avec la Loi

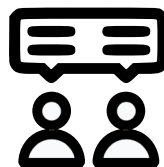
Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction à la Loi et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent afin de savoir comment se déroule l'audience, quelles sont les sanctions encourues et être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous avec l'avocat soit fixé avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure de liberté surveillée préjudicielle par exemple.

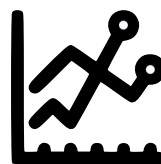
LES CHIFFRES 2019 SUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

**9**

Enfants
accompagnés

**13**

Actes réalisés

**-75%**

d'enfants
accompagnés par
rapport à 2018

**67%**

Des situations
reçues dans le
Bas-Rhin

4. Les mineurs victimes

d'infraction pénale

En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infraction pénale.

Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure (de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation).

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, ce qui permet d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure. Les jeunes reçus nous sont orientés par nos différents partenaires locaux : l'Education Nationale, les services du Conseil Départemental, la PJJ, les missions locales, les Maisons des Ados, les autres associations (prévention

spécialisée, aide aux victimes, associations caritatives...).

Les jeunes ont également connaissance de notre service d'aide aux victimes par l'intermédiaire des nombreuses actions d'éducation à la citoyenneté que nous menons dans les différents établissements scolaires en Alsace (plus de 700 interventions différentes)

LES CHIFFRES 2019 SUR LES MINEURS VICTIMES D'INFRACTION PÉNALES



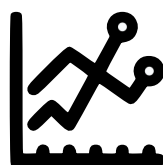
491

Enfants accompagnés



2777

Actes réalisés



+1%

d'enfants accompagnés par rapport à 2018



57%

Des situations reçues dans le Haut-Rhin

5. Les mineurs non accompagnés

En tant que service d'accès au droit pour les enfants et les jeunes, nous accueillons des mineurs non accompagnés, c'est-à-dire des jeunes mineurs arrivant sur le territoire sans représentant légal. Il s'agit pour nous de pouvoir les orienter vers le Conseil Départemental qui est en charge de l'évaluation du jeune. Si, après évaluation, le jeune se voit opposer un refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance, il sera accompagné, à sa demande, afin de faire valoir ses droits.

Il bénéficiera ainsi d'un accompagnement juridique sur ces questions.

Si le jeune est pris en charge au titre de la protection de l'enfance, il peut bénéficier également d'un accompagnement juridique au sein de l'association sur les questions de régularisations administratives et/ou de demande d'asile.

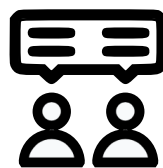
Il s'agit pour l'association de fournir un appui technique et juridique aux établissements en rédigeant des demandes de régularisation administratives ou des demandes d'asile pour le compte des mineurs pris en charge.

Par ailleurs, nous continuons de réfléchir avec nos partenaires sur une meilleure prise en charge de ces jeunes et sommes présents lors des différents groupes de travail.

Nous remercions également nos avocats partenaires que nous sollicitons très

souvent et en urgence et qui font preuve de réactivité pour recevoir les jeunes très rapidement.

LES CHIFFRES 2019 SUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



152

Mineurs accompagnés



294

Actes réalisés



42

Recours auprès du juge des enfants



6

Procédures d'asile



102

Lettres de régularisation



97%

Des situations reçues dans le Bas-Rhin

6. Le Stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collège ou un lycée, l'association Thémis (avec l'association Sahel Vert pour le Haut-Rhin), et la famille du jeune concerné.

Le stage "Horizon" concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées :

- présentant des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, ...) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- concernés par une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline.
- présentant une problématique de décrochage scolaire

Le stage Horizon peut être d'une durée maximale de 5 jours dans le Bas-Rhin et 10 jours dans le Haut-Rhin et se décline par une prise en charge à 4 niveaux :

1. Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au Droit et à la Loi (*Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et institutions (avocats, forces de l'ordre...)*)

2. Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra scolaire (*animations d'exposition, rencontre de classes..*)

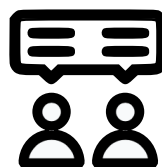
3. Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler l'orientation scolaire et/ou

professionnelle (*Orientoscope, CIO, réalisation de tests...*).

4. Un accompagnement d'ordre

technique, support éducatif, dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé dans le Haut-Rhin par l'association Sahel Vert, qui prend en charge les jeunes sur un temps complémentaire équivalent au temps passé à Thémis (*Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires*). Dans le Bas-Rhin, nous faisons appel à des associations caritatives partenaires (Armée du Salut) au sein desquelles le jeune passera une journée en immersion.

CHIFFRES 2019



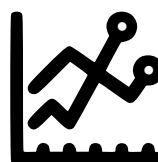
26

Stages Horizon



17

Collèges



-7%

d'enfants
accompagnés par
rapport à 2018



61%

Des stages dans
le Haut-Rhin

7. Le mandat d'administrateur ad hoc

L'association est habilitée par la Cour d'Appel de Colmar à exercer la mission d'administrateur ad hoc et ce, depuis 2001.

Un administrateur ad hoc est une personne physique ou morale désignée par un magistrat afin de représenter les intérêts d'un mineur dans les cas prévus par les articles 706-50 du Code de Procédure Pénale et 388-2 alinéa 1^{er} du Code Civil.

Ainsi, un administrateur ad hoc va être désigné dans le cadre d'une procédure pénale lorsque les intérêts d'un mineur victime de faits volontairement commis à son encontre ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux. La mission de l'administrateur ad hoc consiste alors à exercer, au nom et pour le compte du mineur, les droits reconnus à la partie civile et se constituer, le cas échéant, partie civile.

La désignation de l'administrateur ad hoc peut intervenir à tous les stades de la procédure pénale.

Nous sommes ainsi susceptibles d'être désignés par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction ou la juridiction de jugement.

En matière civile, l'administrateur ad hoc pourra être désigné par le Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs ou le Juge saisi de l'instance lorsque les intérêts d'un mineur

apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les procédures en contestation de reconnaissance de paternité, procédures qui, de par leur objet consistant à remettre en cause le lien de filiation d'un enfant, induisent un conflit d'intérêt entre l'intérêt propre de l'enfant et celui des parties à la procédure.

CHIFFRES AAH 2019



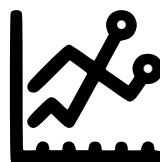
437

Désignations en
qualité
d'administrateur
ad hoc



921

Dossiers suivis en
qualité
d'administrateur
ad hoc



+33%

De dossiers suivis
par rapport à 2018



56%

Des dossiers dans
le Haut-Rhin

De même, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur mandat du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs afin de représenter les intérêts des mineurs en matière de succession laissant pour hériter l'enfant et le

représentant légal survivant. Il apparaît clairement à la lecture de ces deux articles que l'administrateur ad hoc a une mission de représentation juridique du mineur, qui va au-delà d'une simple mission d'accompagnement.

Même si l'administrateur ad hoc va bien évidemment tenir compte de la parole de l'enfant, sa mission va consister à représenter son intérêt, mission loin d'être toujours aisée.

Les désignations 2019 dans le cadre de **procédures pénales**

Provenance des désignations

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge d'instruction	17	15
Procureur	30	81
Président du Tribunal Correctionnel	6	1
Juge des Enfants	7	6

Motif des désignations

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Infractions à caractère sexuel	20	15
Violences	27	62
Délaissement	5	3
Soustractions aux obligations	8	7

Les désignations 2019 dans le cadre de **procédures civiles**

Provenance des désignations

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge aux Affaires Familiales/ Chambre Civile	25	40
Juge aux Affaires Familiales en charge des tutelles mineurs	82	69
Juge des Enfants	28	26
Procureur	3	1

Motif des désignations

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autorité parentale	2	25
Filiation (contestation de paternité, ...)	28	11
Gestion financière et administration de biens	85	77
Assistance Educative	17	23
Demande d'asile	6	0

III. Les actions collectives

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son intérêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme. L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.

Le processus éducatif de l'association Themis repose sur la participation active

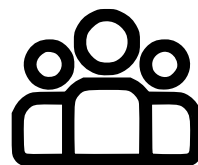
des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace où ils peuvent s'exprimer librement. Notre démarche est de partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et ainsi de les rendre acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits de l'Homme est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : **la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**



746

Interventions sur l'ensemble
de l'Alsace



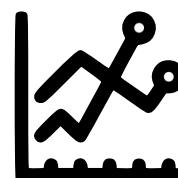
4828

Enfants et jeunes
rencontrés



121

Etablissements concernés



+25%

D'interventions par rapport
à 2018

a. Le Mois de l'Autre

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l'« Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens. Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au sexe ou au handicap.

Depuis plusieurs années déjà Themis participe activement à ce mois dédié au respect en proposant 3 actions :

Internet, les réseaux sociaux et la loi

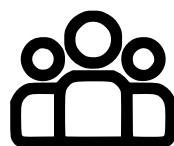
- Sensibiliser aux risques d'internet
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisation des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes

Les relations amoureuses : toi, moi et la loi

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux abus sexuels
- Présenter le cadre juridique

Lutte contre les discriminations

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations



1001

Lycéens



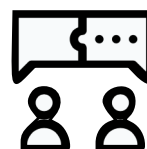
17

Lycées concernés



17

Internet, les réseaux sociaux et la loi



11

Lutte contre les Discriminations



7

Toi, moi et la loi



80%

Des interventions dans le Bas-Rhin

b. L'odyssée Citoyenne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants (CM1/CM2). L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

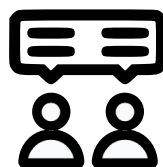
1. Citoyen à vos marques : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : participation au parcours interactif sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits, mis en place par la ville de Strasbourg dans le cadre des semaines de l'égalité
3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge
4. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
5. Libertés : Comprendre l'importance des droits et des libertés pour le vivre ensemble. Dans ce cadre, les enfants ont visité le Centre Européen du Résistant Déporté

6. Cybercitoyenneté : découverte des dangers liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

7. Fête Citoyenne : cette fête concrétise la fin du projet de l'Odyssée Citoyenne. Elle rassemble l'ensemble des enfants, des acteurs du projet et des partenaires

Les écoles de Strasbourg : Langevin, Hohberg, Jean Fishart, Jacqueline, Guynemer 1, Guynemer 2, Eleonore, Gutenberg, Meinau, Erckmann Chatrian, Neuhoef, Martin Schongauer, Karine, Schoepflin, Romains.

Les écoles au sein de l'Eurométropole : Prunelières, Exen Pire, Lipsheim, Germain Muller, Roederer, l'Avenir, Boucheseche, Dannenberger, Sud et Centre.



650

Enfants concernés



25

Classes participantes



230

Interventions



120

Sorties organisées

c. L'Aventure Citoyenne

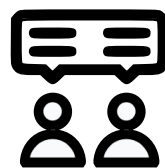
L'Aventure Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Cette action est une co-production entre l'association Thémis et M2A (Service Familles et Parentalité). L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. C'est parti pour l'aventure : travail autour des droits de l'enfant
2. Mon Histoire : travail sur l'Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité
3. Mon environnement réel et virtuel : découverte des risques d'internet + visite du Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement
4. Engageons nous : rencontre avec le maire de sa commune + participation au forum des enfants en partenariat avec le Conseil de l'Europe
5. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,...). Aboutissement du « parcours citoyen » des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne.

Les écoles : Koechlin, Matisse, Drouot, Stinzi, Louis Pergaud, Henri Sellier, Celestin Freinet (Mulhouse), Haut-Poirier,

Sainte Barbe, Fernand Anna, Ecole du Centre de Wittelsheim, Rossalmend, Koehl Anselm, Ecole du Centre de Pfastatt, Village des Enfants, Ile Napoléon, Ecole du Centre de Habsheim, Lyautey et Nordfled.



620

Enfants concernés



24

Classes participantes



170

Interventions



145

Sorties organisées

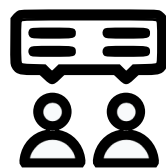
d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : échanges autour des représentations personnelles / animation autour de la communication – « les mots qui blessent »
3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant
4. L'Histoire de mon territoire : animation autour d'un travail de recherches effectué à la maison avec l'aide des parents sur l'histoire de ... (Ma ville, mon école, mon quartier, ma famille...)
5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
6. Internet et les réseaux sociaux : susciter le questionnement des enfants sur leur utilisation des réseaux sociaux et d'internet
7. Fête Citoyennne : cette fête concrétise la fin du projet de l'Odyssée Citoyenne. Elle rassemble l'ensemble des enfants, des acteurs du projet et des partenaires.

Les écoles: Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz et Anne Franck



250

Enfants concernés



10

Classes participantes



60

Interventions



30

Sorties organisées

e. #CollègeCitoyen

Cette action propose aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire. Ce parcours en 6 étapes pour les collèges QPV d'Alsace, offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire prendre conscience de leurs droits, responsabilités et devoirs; il vient également soutenir et s'intégrer dans la nouvelle programmation d'enseignement moral et civique du collège.

Le projet s'articule autour de 6 étapes

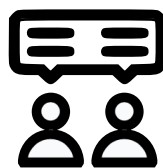
1. Citoyenneté : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
2. Démocratie : découverte du fonctionnement démocratique
3. Justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
4. Discriminations : Travail mené sur les stéréotypes et représentations
5. Internet : sensibilisation aux risques liés à l'usage des réseaux et de l'accès aux médias
6. Libertés : Suite au travail sur les médias et à l'accès à l'information, la liberté d'expression et les libertés fondamentales sont abordées

Les collèges

Mulhouse : Kennedy, Saint Exupéry, Anne Franck

Colmar : Pfeffel et Molière

Eurométropole de Strasbourg : Lamartine, Solignac, Le Ried, Twinger, Rouget de l'Isle



360

Enfants concernés



15

Classes de 4ème participantes



90

Interventions



9

Sorties organisées

f. Le Conseil d'enfant de la Meinau

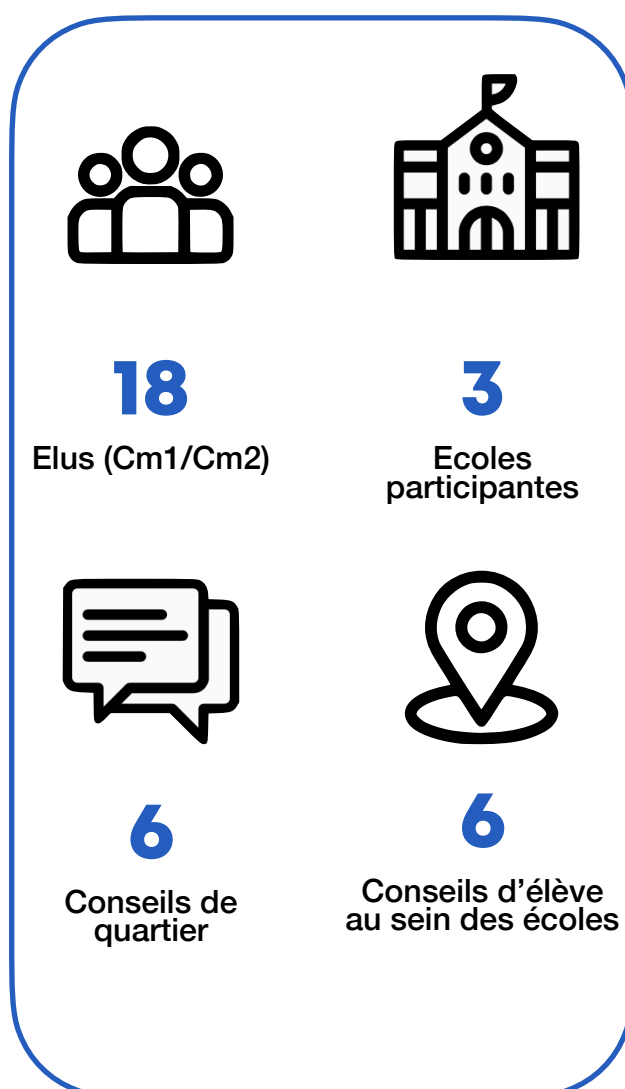
A Themis, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de venir enrichir l'éducation à la citoyenneté active, en offrant aux enfants de la ville de Strasbourg des possibilités concrètes d'expérimenter une participation active dans leur environnement en mettant en place un Conseil d'enfant.

Si nous partons du principe que la participation des enfants doit reposer sur leurs expériences concrètes, il nous semble cependant plus pertinent que les enfants puissent expérimenter une participation active dans leur environnement quotidien, c'est pourquoi nous avons proposé la création d'un conseil d'enfant à l'échelle d'un quartier.

Depuis la rentrée 2018, nous avons lancé à titre expérimental, un conseil d'enfant sur le quartier de la Meinau (en partenariat avec la ville de Strasbourg et l'Education Nationale). L'objectif étant de proposer un apprentissage de la citoyenneté à travers l'acquisition des processus démocratiques et participatifs. Cette instance rassemble 18 élus (CM1/CM2) des trois écoles de la Meinau à savoir : les écoles Jean Fischart, Canardière et Meinau.

En plus de cette instance, nous avons pu travaillé en partenariat avec l'Education Nationale afin d'inciter les écoles et les enseignants à mettre en place deux

instances de participation : une instance au sein des classes et une au sein de l'école. Ce contexte permet de développer de manière pertinente un projet basé sur une progressivité des niveaux de représentation. Dans ce cadre, nous avons pu former l'ensemble des 60 enseignants sur « l'animation d'un conseil de classe ».



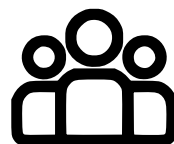
g. Le Conseil municipal des enfants de la ville d'Illkirch-Graffenstaden

Il s'agit par ce biais de proposer aux enfants de la commune d'Illkirch-Graffenstaden un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers l'acquisition des processus démocratiques et participatifs.

Le CME est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les enfants. Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections) mais aussi la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. A travers leur mandat défini et mis en place par la Ville, les enfants sont ainsi force de propositions et de conseils. L'association Themis s'occupe de coordonner et d'animer les séances du CME.

Les élus du conseil sont chargés de représenter tous les enfants de la commune. Ils ont aussi un rôle d'intermédiaire : ils communiquent tout ce qui se dit et se décide au sein du CME.

Les élus sont répartis en 3 commissions de travail : environnement et développement durable, sports et loisirs et citoyenneté.



36

Elus (Cm2/6ème)



3

Commissions



33

Réunions du CME



1

Journée à Paris
afin de visiter le
Sénat

h. Arachnima : la tournée des quartiers

« Ce projet a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives et citoyennes, aux familles et à la jeunesse des quartiers traversés. Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, scientifique, citoyenne, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

Il se distingue ainsi par son contenu et sa démarche de projet à la semaine, en soirée et le week-end des offres de loisirs classiques.

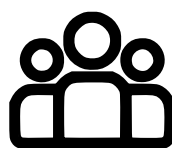
L'exposition et la mise en lumière des travaux et apprentissages se fait le dimanche à l'occasion d'un spectacle final.

Arachnima en tournée est présente tout l'été, s'installant sur un quartier différent chaque semaine.

Elle s'étend du mardi au dimanche inclus, sur un large créneau horaire, allant de 17 h à 23 h selon la programmation des animations de soirées, cinéma de plein air, concert, repas, spectacle . »

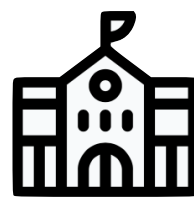
Pour 2019 nous avons proposé un atelier autour de notre jeu de Loi. Ce jeu aborde de manière ludique plusieurs thématiques :

Les réseaux sociaux, la discrimination, la démocratie, les droits de l'enfant et la justice.



296

Enfants et jeunes concernés



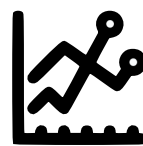
8

Quartiers



48

Interventions

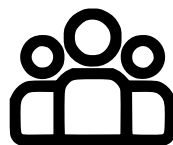


-22%

D'enfants touchés par rapport à 2018

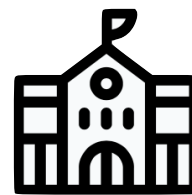
i. Les actions à la demande

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour des interventions spécifiques à la demande. Nous sommes intervenus autour de plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la justice, la discrimination, la CIDE, la participation des enfants ou encore le harcèlement.



1830

Enfants et jeunes concernés



17

Etablissements



56

Interventions

Ils nous soutiennent





THEMIS

Accès au droit pour
les enfants et les jeunes

Strasbourg

24 rue du 22 novembre

03 88 24 84 00

association67@themis.asso.fr

Mulhouse

15 avenue Clémenceau

03 89 46 25 02

association68@themis.asso.fr

Colmar

25C avenue de Paris

07 55 53 05 58

association68@themis.asso.fr

www.themis.asso.fr



@asso_themis



@association.themis